

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4136

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Schéma directeur d'accueil des paquebots de croisières fluviales - Délibération-cadre

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bernard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 septembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 30 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthélémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4136**

commission principale : urbanisme

objet : **Schéma directeur d'accueil des paquebots de croisières fluviales - Délibération-cadre**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 10 ans, l'activité des paquebots de croisières connaît un essor très important sur le bassin Rhône-Saône. Le nombre de bateaux faisant escale à Lyon est passé de 4 en 1998 à 22 en 2013 transportant 90 000 croisiéristes.

L'engouement des opérateurs pour l'escale lyonnaise a eu pour conséquence la saturation des sites d'escale de l'agglomération.

La Communauté urbaine de Lyon, en lien avec Voies navigables de France (VNF) et la Compagnie nationale du Rhône (CNR), a conduit une étude qui a permis de mesurer les retombées économiques et l'intérêt touristique de l'activité en termes d'image et de notoriété internationale de l'agglomération. Conscients des potentialités de cette activité, une stratégie d'actions partenariale a été définie, à partir d'une vision prospective de l'activité, afin d'accompagner et de maîtriser son développement, et proposer les aménagements et services nécessaires pour sa mise en œuvre.

L'axe Rhône-Saône : premier bassin français de croisière fluviale

Les paquebots de croisière fluviale sont des hôtels flottants "3 à 4 étoiles", d'une longueur de 110 mètres en moyenne, pouvant accueillir de 50 à 190 passagers à bord. De taille humaine, ils sont peu comparables avec les paquebots maritimes dans le sens où la plupart des activités des croisiéristes se déroulent à terre.

L'axe Rhône-Saône, constitué de 29 sites d'escales, est aujourd'hui, à l'instar du Rhin et du Danube, une destination fluviale à part entière.

Le parcours de navigation type des croisières se situe entre Chalon sur Saône et Arles, avec pour principales escales par ordre d'importance : Lyon, Avignon, Arles, Viviers, Mâcon, Tain/Tournon. Les départs de croisières s'organisent à Lyon, Arles ou Chalon sur Saône. Les croisières associent navigation et visites à terre.

Les croisiéristes sont une clientèle traditionnellement plutôt âgée et à fort pouvoir d'achat même si la tendance semble aller vers une diversification des âges et des origines géographiques. Globalement, seul un quart des touristes est français (26 %), le reste se répartissant entre : Amérique du nord (24 %), Allemagne-Suisse-Autriche (40 %), Royaume-Uni (5 %), autres (Afrique du Sud, Nouvelle Zélande, Russie, etc. : 5 %).

La clientèle des paquebots présente un fort intérêt pour la culture, le patrimoine, la gastronomie. D'ailleurs, le marketing pour vendre l'axe Saône-Rhône s'appuie sur la notoriété des régions Bourgogne et Provence ainsi que l'art de vivre à la française.

Avec 22 paquebots, le bassin Rhône-Saône est le 1er bassin français en termes de nombre de bateaux accueillis (devant la Seine). Les taux d'occupation sont supérieurs à 90 % en moyenne sur les 34 semaines d'exploitation par an (d'avril à novembre).

VNF estime à 80 M€ les retombées financières directes et indirectes sur l'ensemble du bassin faisant de ce produit l'activité de loisirs liée au fleuve la plus génératrice de retombées économiques.

Lyon : une escale incontournable mais saturée

La halte à Lyon est programmée par tous les paquebots. Elle constitue 70 % des départs et arrivées de croisières de l'axe Rhône-Saône. Plus de 800 escales d'au moins une demi-journée sont prévues à Lyon en 2013.

Ainsi, en 2013, ce sont 90 000 touristes à 75 % d'origine étrangère qui font escale dans l'agglomération, ce qui constitue une part non négligeable des touristes étrangers à Lyon.

D'après les opérateurs interrogés, Lyon constitue pour leur clientèle "la bonne surprise du parcours" : destination peu connue avant la croisière, elle est plébiscitée par les croisiéristes lorsque ceux-ci l'ont découverte. Venus pour la Bourgogne et la Provence, c'est Lyon qui les surprend le plus.

A l'échelle européenne, les circuits les plus vendus demeurent sur les axes Rhin (Amsterdam, Coblenze, Strasbourg) et Danube (Vienne, Bratislava, Budapest). Dans ce contexte, Lyon, avec aujourd'hui 7 places pour 22 paquebots, n'a pas la capacité d'accueil d'une grande ville d'escale de paquebots fluviaux comme par exemple Budapest (43 paquebots en 2010).

Face à l'augmentation du nombre de paquebots fréquentant le bassin et aux perspectives de développement de cette activité touristique à fortes retombées économiques, les conditions d'accueil sur le territoire de la Communauté urbaine sont insuffisantes. Les 7 places aujourd'hui disponibles sont insuffisantes et conduisent des opérateurs à réduire certaines escales à Lyon.

Les besoins portent sur l'augmentation de la capacité de stationnement à l'escale, l'amélioration des services et de la logistique, la consolidation de l'offre touristique et la définition d'une politique de communication pour une meilleure connaissance de cette activité par la population.

Il s'agit d'apporter une réponse adaptée qui s'intègre parfaitement dans les sites d'accueil et dans la stratégie communautaire en matière de développement touristique et de rayonnement international de l'agglomération lyonnaise.

Des retombées économiques et une contribution au rayonnement international de l'agglomération

Les retombées économiques des escales effectuées sur l'agglomération lyonnaise ont été évaluées en 2010 à près de 11 M€ alors que la flotte du bassin ne comptait encore que 15 paquebots. Sur cette somme, les dépenses directes des passagers ont représenté environ 2,5 M€.

Ces retombées peuvent toutefois varier de manière importante selon le type d'escale réalisé. La fonction début et fin de croisière est en effet plus génératrice de retombées économiques que la simple escale en milieu de croisière : d'une part, par les activités d'avitaillement de grande ampleur et, d'autre part, par la possibilité d'organiser des pré et post-séjours dans la ville de Lyon. Le paquebot doit pouvoir rester 1,5 à 2 jours à quai pour permettre le changement de passagers.

Pour maximiser les retombées économiques sur son territoire, la Communauté urbaine doit offrir les meilleures conditions d'accueil et d'offres de services aux escales, afin que les compagnies de paquebots choisissent plus souvent Lyon comme début et fin de croisière.

Avec une clientèle aux trois-quarts étrangère, l'activité des paquebots fluviaux contribue fortement à la renommée de Lyon au niveau international. Les croisiéristes étrangers appartiennent à des catégories socioprofessionnelles élevées et, souvent prescripteurs, constituent autant d'ambassadeurs de Lyon dans leurs pays.

Le schéma directeur d'accueil des paquebots fluviaux

Le schéma directeur d'accueil des paquebots fluviaux propose d'intervenir dans 3 directions : l'augmentation de la capacité d'accueil, l'amélioration des services et la mise en place d'une politique de communication.

Le schéma directeur d'accueil des paquebots fluviaux proposé intègre des perspectives de développement réalistes de l'activité sur le bassin Rhône-Saône au regard de l'évolution de la flotte et du nombre d'escales correspondant. Il est proposé d'accueillir les 28 paquebots attendus à l'horizon 2016/2018, ce qui nécessite de disposer de 15 places de stationnement au lieu de 7 aujourd'hui.

En permettant l'accueil de l'ensemble des paquebots navigant sur le bassin, c'est-à-dire la réalisation d'environ 1 500 escales sur son territoire (Lyon et Collonges au Mont d'Or) pour une fréquentation d'environ

128 000 touristes, la Communauté urbaine pourrait doubler les retombées économiques et se positionner comme la première agglomération fluviale de France.

Il est proposé que les appontements existants et futurs restent publics et ouverts à tous les armements pour une gestion économe du foncier au bord du fleuve et une meilleure maîtrise des berges et des équipements.

Les armements paient un droit d'usage pour la réservation et l'utilisation des équipements qui leur sont dédiés. Cette tarification est identique sur l'ensemble de l'axe, quel que soit le gestionnaire du site et quel que soit le lieu. Ainsi, la Communauté urbaine a perçu, en 2012, un montant de 96 000 € de redevances.

VNF, la CNR et la Communauté urbaine ont engagé un travail de réévaluation des redevances pour tenir compte des nouveaux investissements. Un amortissement sur une quinzaine d'année sera recherché.

Le schéma directeur d'accueil des paquebots fluviaux proposé se base en particulier sur une utilisation optimisée du quai Claude Bernard et sur la possibilité d'aménager le quai Leclerc par phase. Ces 2 quais présentent un double intérêt de proximité du centre-ville et de bonne intégration urbaine pour les équipements d'escale. Ce schéma directeur tient aussi compte des travaux en cours sur la Saône à la hauteur du port Rambaud -à l'aval de l'entrée de la darse Confluence- qui permettront l'accueil de 2 bateaux dès 2014, et du projet d'appontement au droit du musée des Confluences sur le Rhône qui permettra d'accueillir des paquebots mais aussi des bateaux promenades. Il optimise enfin des sites existants comme la halte Antonin Poncet et la halte de Collonges au Mont d'Or.

	2013	Prévisions		
		2014	2015	2017
nombre de paquebots à accueillir	22	24	26	28
nombre de places	7	11	13	15
lieux de mise en service	quai Claude Bernard quai Antonin Poncet	quai Rambaud quai Fillon	Musée des Confluences	quai général Leclerc

Dans la mesure du possible, les services suivants devront être présents sur l'ensemble des sites d'escale :

- desserte en eau potable,
- accès pour les opérations de logistique, pour l'arrivée et le départ des passagers, pour les excursions,
- collecte et enlèvement des ordures ménagères,
- branchements électriques hors saison,
- équipements spécifiques si besoin pour personnes à mobilité réduite.

Enfin, il sera nécessaire de faire reconnaître Lyon et son agglomération comme "ville fluviale" à la fois par les usagers mais plus largement par les grands lyonnais.

Cette action devra s'accompagner de la mise en place d'une signalétique coordonnée et qualitative de l'ensemble des sites fluviaux : embarcadères paquebots fluviaux, embarcadères bateaux promenades et navettes, haltes fluviales, rampes de mise à l'eau.

De leur côté, les armements devront intégrer dans leur fonctionnement le partage de l'espace avec les autres usagers, notamment piétons et cyclistes, en contrepartie d'une situation privilégiée en centre-ville.

Les relations entre la Communauté urbaine et les opérateurs devront également être consolidées, notamment sur les volets techniques et touristiques : diversification de l'offre touristique susceptible d'intéresser les croisiéristes, appui au montage des circuits, etc.

Tour de table financier et mise en œuvre progressive

Les maîtrises d'ouvrage des aménagements seront définies en fonction du type de travaux à réaliser et du gestionnaire de la voie fluviale (Communauté urbaine, VNF ou CNR) qui percevra les recettes d'appontement.

La mise en œuvre du schéma directeur prévoit que les différents partenaires approfondissent le plan de financement et établissent les programmations financières permettant de respecter les délais de livraison attendus. Chaque maître d'ouvrage identifié aura la charge de poursuivre les études en concertation avec les autres partenaires concernés.

Le coût de la mise en œuvre complète du schéma directeur est évalué à 5 M€.

Sites	Estimation des coûts (en € TTC) à cofinancer entre les partenaires
quai Claude Bernard	500 000
quai place Antonin Poncet	400 000
musée des Confluences	1 500 000
quai Fillon Parc de Gerland	600 000
quai avenue Leclerc (1 poste)	2 000 000
Total des travaux	5 000 000

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Valide les enjeux associés à l'accueil des paquebots de croisières dans l'agglomération lyonnaise, visant à faire d'elle la première destination touristique fluviale de France.

2° - Approuve les orientations proposées permettant de :

- a) - répondre au développement du nombre de paquebots et d'escales,
- b) - participer à l'amélioration de l'accueil et des services aux bateaux de croisière,
- c) - veiller à l'intégration de cette activité dans la ville,
- d) - poursuivre l'approfondissement des modalités techniques et financières de mise en œuvre de ce schéma directeur.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.